

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_030_2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 septembre 2025

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 11

de Votants 12

neuf septembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

OBJET :

Règlement des temps périscolaires

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Jean-Louis ROUSSELET, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

Absents :

Excusés :

Procuration de : Kris HEYNDRICKX représenté par Antoine ARENA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/09/2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune dispose d'un règlement intérieur régissant les temps périscolaires sous la responsabilité de la mairie.

Il est proposé d'actualiser ce règlement intérieur compte tenu de la mise en place d'inscription au ramassage scolaire sur l'application e-ticket.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer.

Après lecture du règlement, le conseil municipal :

ADOpte le règlement intérieur des temps périscolaires joint en annexe.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA



Secrétaire de séance

Michel BARDET

Date de transmission de l'acte: 11/09/2025

Date de reception de l'AR: 11/09/2025

004-210400479-DE_030_2025-DE

A G E D I